

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 41757 du 3 septembre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2125466S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14441 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032348S) ,

Vu la décision n° 50089 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032374S) ;

Vu la décision n° 52634 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032376S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} octobre 2021 :

Chevau	Christian	NIGEND : 169 005
Billerey	Sylvain	NIGEND : 139 044

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2021 :

Gasne	Frédéric	NIGEND : 162 377
Ferron	Marc	NIGEND : 180 024
Rochel	Olivier	NIGEND : 156 259
Huguenin	Cédric	NIGEND : 181 119
Thioust	René	NIGEND : 154 221

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2021 :

Hamon	Elise	NIGEND : 338 075
Espénan	Julie	NIGEND : 328 974
Nardelli	Robert	NIGEND : 240 309
Goudey	Ketty	NIGEND : 248 474
Asselam	Rachida	NIGEND : 301 112
Ennajdaoui	Saâdeddine	NIGEND : 214 066

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2021 :

Stéphan	Geoffrey	NIGEND : 308 090
----------------	----------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 septembre 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant des écoles de la gendarmerie nationale,
P. Casaubieilh*